



CONCARNEAU  
Ville Bleue

VILLE DE CONCARNEAU  
Place de l'Hôtel de Ville  
BP 238  
29182 CONCARNEAU  
T 02 98 50 38 38  
F 02 98 50 38 63  
contact@concarneau.fr  
www.concarneau.fr

DDTM du Finistère D D T M  
- SEB -

13 DEC. 2023

Arrivée

Service Eau Biodiversité  
Unité Nature Forêt

2, Bd du Finistère - CS 96018  
29325 QUIMPER Cedex

**SERVICES TECHNIQUES**  
☎ 02 98 50 38 71

Dossier suivi par : Sophie TREPTEL  
Directrice des Services Techniques

Réf. : 5T-SG / 2023-011

**Objet :** Autorisation pour stériliser  
les œufs de goélands

Le 07 DEC. 2023

Madame, Monsieur,

Je vous demande de bien vouloir renouveler notre autorisation pour stériliser les œufs de goélands sur le territoire de la commune.

Vous trouverez, à cet effet, en pièce jointe, une note concernant les mesures prises par la Ville depuis 2010, pour réguler cette espèce envahissante.

En outre, une information sur le site Internet de la Ville conseille aux habitants concernés de :

- Ne pas les nourrir directement. Il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture pour y attirer les animaux sauvages, comme le goéland.
- Vérifier que les sacs poubelles soient bien disposés dans les conteneurs prévus à cet effet et non pas directement sur le trottoir, les goélands pouvant les éventrer pour y trouver les restes d'aliments qui les intéressent.
- Prendre des dispositions pour empêcher les oiseaux de nicher sur les toits, en y installant des dispositifs prévus à cet effet : picots ou filets empêchant les oiseaux de se poser ou de faire leurs nids.

Comptant sur votre compréhension,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,  
Marc BIGOT



P.J : 1 note explicative  
1 imprimé CERFA complété

ADRESSER TOUTE CORRESPONDANCE À M. LE MAIRE DE CONCARNEAU



## Note concernant la régulation des espèces envahissantes et nuisibles, en l'occurrence, les goélands argentés

Services techniques

06/12/23

### Historique

La Ville a engagé depuis 2004 la lutte contre les désagréments occasionnés par la population des goélands. Un premier recensement de la population a été effectué en 2004, dénombant 381 nids, soit par rapport au comptage réalisé par la SEPNEB en 1999 un doublement en zone portuaire et un triplement sur le secteur ville.

Une campagne de stérilisation autorisée par les services de l'État est depuis 2005 (sauf en 2008, 2017 et 2018), réalisée annuellement.

L'agrément est accordé uniquement pour la stérilisation des œufs de goélands argentés et est valable jusqu'en juillet de l'année en cours.

### Les principaux secteurs concernés :

- Le Passage,
- Le centre-ville (quai Carnot, le Lin, quartier de la Glacière, l'avenue P. Guéguin, rue Dumont d'Urville, rue Bayard...)

L'évolution depuis lors, est la suivante :

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2019	2020	2021	2022	2023
Nids traités	252	273	239	234	284	196	49	591	303	93	119	46
Œufs stérilisés	920	960	601	631	719	554	126	1542	630	265	268	186

### Les habitats concernés :

- les particuliers, syndics d'immeubles à toit plat, quelques entreprises, restaurateurs....
- peu de bâtiments communaux, (le CAC, l'hôtel de ville )
- certains immeubles sont uniquement des lieux de pose et non de nidification,

*ok dans l'annuaire*

### La diminution du nombre de nids traités provient notamment :

- de la suppression du parking de la criée
- de la non accessibilité aux toitures en fibro-ciment (gros nichoirs) du fait, d'une part du durcissement de la législation et d'autre part du refus des entreprises ou des techniciens (droit de retrait)

### Constats :

Les entreprises présentant de grandes surfaces de toitures (importants sites de nidification) ne sollicitent pratiquement pas ce service, voire refusent l'intervention des techniciens spécialisés.

De plus, beaucoup de toitures en fibro-ciment vieillissantes ne sont plus accessibles (Dhellemmes, immeubles entourant parking Péron, Piriou, SAEN, zone portuaire.... ) notamment par le durcissement de la réglementation concernant l'accessibilité aux toitures (interdit si les toits ne sont pas équipés de ligne de vie et chemin d'accès aux lignes de vie).

En 2016, 49 nids ont été traités.

En 2017, nous n'avons pas eu d'autorisation préfectorale et en 2018, cette dernière nous est parvenue trop tardivement pour pouvoir lancer une campagne efficace.

En 2019, 591 nids ont été traités et 1542 œufs stérilisés.

En 2020, 303 nids ont été traités et 630 œufs stérilisés.

En 2021, 93 nids ont été traités et 265 œufs stérilisés.

En 2022, 119 nids ont été traités et 268 œufs stérilisés.

En 2023, 46 nids ont été traités et 186 œufs stérilisés.

Cette campagne est prévue en deux phases :

- un premier passage avec traitement des œufs
- un deuxième passage avec traitement des nouveaux œufs et des nids incomplets, ceci, environ 10 à 15 jours après.

L'intervention de l'entreprise est programmée au début du mois de mai.

Les demandes de stérilisation adressées en mairie sont prises en compte.

Une seule adresse pour les signalements : [goelands@concarneau.fr](mailto:goelands@concarneau.fr)

**La Directrice des Service Techniques**  
**Sophie TREPTEL**



**DEMANDE DE DÉROGATION**  
 POUR  LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT \*  
 LA DESTRUCTION \*  
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE \*  
**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**  
 \* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITE**

Nom et Prénom : ..... MARC BIGOT .....  
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : ..... MAIRE DE CONCARNEAU .....  
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....  
 Adresse : N° ..... Rue PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE .....  
 Commune ..... CONCARNEAU .....  
 Code postal ..... 29900 .....  
 Nature des activités : .....  
 ..... COLLECTIVITÉ .....  
 Qualification : .....

**B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION**

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <u>GOÉLAND ARGENTÉ</u>		
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : .....

Suite sur papier libre

**D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION**  
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

**D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT \***

Capture définitive  Préciser la destination des animaux capturés : .....

Capture temporaire  avec relâcher sur place  avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : .....



S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : .....

- Capture manuelle  Capture au filet
- Capture avec épumette  Pièges  Préciser : .....
- Autres moyens de capture  Préciser : .....
- Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....
- Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....
- Modalités de marquage des animaux (description et justification) : .....

Suite sur papier libre

**D2. DESTRUCTION \***

- Destruction des nids  Préciser : .....
- Destruction des œufs  Préciser : Application sur la corvaille de substances perturbant l'évolution de l'embryon
- Destruction des animaux  Par animaux prédateurs  Préciser : .....
- Par pièges létaux  Préciser : .....
- Par capture et euthanasie  Préciser : .....
- Par armes de chasse  Préciser : .....
- Autres moyens de destruction  Préciser : .....

Suite sur papier libre

**D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE \***

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs  Préciser : .....
- Utilisation d'animaux domestiques  Préciser : .....
- Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....
- Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....
- Utilisation de moyens pyrotechniques  Préciser : .....
- Utilisation d'armes de tir  Préciser : .....
- Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle  Préciser : .....

Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION \***

- Formation initiale en biologie animale  Préciser : .....
- Formation continue en biologie animale  Préciser : .....
- Autre formation  Préciser : .....

**F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION**

Préciser la période : MAI 2024, puis Juin si nécessaire  
ou la date : .....

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION**

Régions administratives : .....

Départements : FINISTÈRE

Cantons : .....

Communes : CONCARNEAU

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

- Relâcher des animaux capturés  Mesures de protection réglementaires
  - Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : .....

Suite sur papier libre

**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : RAPPORT D'INTERVENTION DÉTAILLÉ EN FIN DE CAMPAGNE.

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à CONCARNEAU  
le 07 DEC. 2023  
Votre signature MARC BIGOT



Handwritten signature of Marc Bigot.





Zone Portuaire - non concernée par la demande.

Zone concernée par la demande  
d'obtention d'une dérogation pour la  
stérilisation des coiffe de Coelando Argentei.

